

**Direction Départementale des Territoires
du Haut-Rhin**

Service de l'Eau, de l'Environnement et des Espaces Naturels
Bureau Nature Chasse Forêt

Colmar, le

19 MAI 2016

**Note de présentation du projet d'arrêté préfectoral
valant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 « Zones agricoles de la Hardt »**

I – CONTEXTE

Le projet d'arrêté ci-joint concerne l'approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 4211808 dénommé « Zones agricoles de la Hardt », zone de protection spéciale déterminée en application de la Directive européenne « Oiseaux ».

Il est ici présenté en application de l'article L.120-1 du code de l'environnement qui soumet la validation de toute décision de l'Etat à caractère non individuel et ayant une incidence sur l'environnement à la mise à disposition préalable du projet auprès du public afin que celui-ci soit en mesure de proposer d'éventuelles observations.

Rappel pour mémoire :

Un document d'objectifs est un document de gestion élaboré après un dialogue entre acteurs et usagers du territoire concernés par le site Natura 2000. Ce document dresse un état des lieux du patrimoine naturel croisé avec celui des usages et activités humaines et, à partir de cet état des lieux, définit les enjeux, les objectifs de développement durable et les mesures de gestion à entreprendre.

II – OBJECTIF

L'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs permettra la mise en œuvre des mesures nécessaires à la préservation et, s'il y a lieu, à la restauration des milieux favorables aux oiseaux qui ont justifié la désignation du site. Ces mesures seront appliquées à travers la signature des contrats, notamment agricoles, et des chartes, la rédaction de conventions entre les différents acteurs impliqués dans la démarche et les évaluations de gestion du site qui s'ensuivront.

Ces documents serviront également de référence pour les décisions administratives à venir pour lesquelles la préservation ou la restauration des espèces ou des milieux décrits dans le document d'objectifs doivent être prises en compte.

L'Adjoint au Directeur,
Chef du Service Eau, Environnement
et Espaces Naturels

Pierre SCHERRER